



Doc. 54

14 août 1950

Organisation d'une Haute Autorité chargée du contrôle international des industries du charbon et de l'acier (plan Schuman)

Proposition de résolution

déposée par M. Giulio BERGMANN et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée félicite M. le Ministre Robert Schuman et le Gouvernement français pour le projet du pool du charbon et de l'acier et particulièrement pour l'initiative « d'une haute autorité nouvelle dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront », et la déclaration que « cette institution réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ».

L'Assemblée souhaite que la haute autorité (dont les six gouvernements de France, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg étudient le projet) comprenne un pouvoir exécutif, une assemblée législative et une autorité judiciaire, en réalisant dans ces institutions le noyau de l'indispensable fédération préconisée et en les concrétisant de manière qu'elles puissent se développer et étendre leur pouvoir à d'autres activités que les pays européens A'oudront leur confier.

L'Assemblée charge enfin sa Commission Permanente de prendre à cette fin une liaison avec le Gouvernement français et avec les Délégations qui travaillent à rédiger les conventions qui seront soumises aux Parlements Nationaux.

Signé (voir au verso)



Doc. 54 Proposition de résolution

Signé:

BERGMANN Giulio, Italie